

Montréal, le 19 octobre 2023

Conseil municipal, ville de Lévis  
Monsieur Serge Bonin, président du comité de démolition  
Madame Hélène Jomphe, secrétaire du comité de démolition  
996, rue de la Concorde, Lévis, G6W 0P8

**Objet : Menace de démolition, immeuble situé au 358 rue Saint-Joseph à Lévis  
(numéro de lot 3 018 853 du cadastre du Québec)**

Monsieur le maire,  
Mesdames et messieurs les conseillers,

La Fédération Histoire Québec a été informée des menaces qui pèsent sur l'immeuble sis au 358 de la rue Saint-Joseph Bégin à Lévis. Cet immeuble est situé au cœur du Vieux-Lauzon et participe, comme plusieurs autres, à une vision d'ensemble paysager important dans ce secteur. Ce n'est pas pour rien que la ville de Lévis a intégré ce secteur dans un PIIA – Volet patrimonial. Déjà, dans les dernières années, des permis de démolition ont fragilisé le paysage architectural de ce secteur historique important pour Lévis, mais aussi pour toute la région.

Nous sommes d'avis qu'effectivement l'édifice visé par la demande de démolition a souffert d'un manque d'entretien dans les dernières années, ce qui a pu affecter la construction. Cependant, il est de la responsabilité de la ville de Lévis de faire respecter ses règlements sur l'occupation et l'entretien de ses édifices patrimoniaux. Dans un souci de préservation du patrimoine, la ville aurait dû émettre les amendes nécessaires et obliger le propriétaire à l'entretenir.

D'un premier abord, il est important de constater son aspect extérieur. Selon ce qu'on peut voir, le toit et les murs ne démontrent pas de grandes détériorations, ni de déformations majeures. Ses fenêtres et ses galeries, du début du XX<sup>e</sup> siècle sont encore en place, ce qui démontre, si détérioration de l'édifice, que le manque d'entretien est assez récent. Il est intéressant, aussi, d'observer que cette maison ne respecte pas l'alignement habituel de la rue puisqu'elle est légèrement en retrait, ce qui en fait un attrait particulier.

Nous croyons que la démolition de cette maison ne remplit pas les obligations liées au PIIA – Volet patrimoine du secteur et qu'il faudrait plutôt envisager, à la suite d'une contre-expertise, d'effectuer les rénovations nécessaires. Il est nécessaire que la ville fasse respecter, amendes à l'appui, les obligations qu'ont les citoyens, dans l'entretien de leurs propriétés.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J.-Louis Vallée', written over a light blue horizontal line.

J.-Louis Vallée  
Président, Fédération Histoire Québec